

**Résolutions des Jeunes MR
adoptées par le
Congrès de Mons 27 mars 2010**

FAIRE DU DROIT DE VOTE UNE LIBERTÉ

Réunis en Congrès ce 27 mars 2010,

Attendu que le débat sur l'obligation de voter a été relancé il y a quelques semaines en Belgique,

Attendu que la Belgique est un des rares pays où le vote est obligatoire (Article 62 de la Constitution),

Attendu que l'abstention est pénalement condamnable mais que les cours et tribunaux ne poursuivent plus cette infraction dans les faits,

Les Jeunes MR ont décidé d'adopter ce qui suit :

Les Jeunes MR défendent la **suppression de l'obligation** de vote compte tenu de l'intérêt démocratique et politique de cette thématique.

Pour les Jeunes MR, **l'obligation de vote ne fait pas la démocratie**. Nous notons, par ailleurs, que la majorité de nos pays voisins ne connaissent pas une telle obligation et que ceux-ci sont néanmoins considérés comme des démocraties.

Pour les Jeunes MR, le droit de vote relève de la **liberté individuelle** parce que celui-ci découle d'un choix assumé et responsable. Il s'agit d'un droit et par conséquent d'une liberté qui ne peut être dénaturée par une quelconque contrainte ou sanction.

Pour les Jeunes MR, chaque individu a le droit de pouvoir exprimer ses volontés de manière libre, c'est-à-dire sans contrainte imposée par autrui. Ainsi, offrir la liberté du droit de vote constitue une nouvelle opportunité d'expression dans la mesure où l'absence de contrainte démocratique ouvre une nouvelle voie de contestation aux citoyens. En effet, les Jeunes MR sont convaincus que la voie de l'abstention provoquera une remise en question du débat politique sur la scène belge et remettra en perspective l'importance de la politique au sens noble du terme.

Enfin, la suppression de l'obligation de vote permettrait une « **renaissance** » du **débat politique**. Un débat dans lequel la contradiction et la volonté de mobiliser les électeurs seraient aussi importantes que les programmes et surtout les promesses non tenues.

Pour les Jeunes MR, l'absence d'obligation de vote ne nuirait en rien à la démocratie. Bien au contraire, les Jeunes MR sont d'avis que cette mesure permettrait de redorer les convictions et la mobilisation populaire. Envisager les choses sous cet angle modifierait **l'objectif des femmes et des hommes politiques** qui devraient **être plus actifs** et devraient **inciter les citoyens à aller voter**, entraînant ainsi une plus grande responsabilisation des citoyens et de leurs choix dans l'isoloir.

Enfin, les Jeunes MR excluent volontairement de ce débat les impacts potentiels sur les résultats de futurs scrutins sans obligation de vote. En effet, ce débat doit faire abstraction de toute stratégie électoraliste car il s'agit avant tout de défendre une **valeur fondamentale de liberté** que les Jeunes MR refusent de traiter avec des arrière pensées électoralistes.

Compte tenu de ce qui précède, le Congrès invite le Président national des Jeunes MR à défendre la présente résolution au sein du Mouvement Réformateur dans le cadre du Printemps des Réformes et auprès des membres du Congrès.

GARANTIR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Réunis en Congrès ce 27 mars 2010,

Attendu que la Belgique connaît une vague de licenciements collectifs importants,

Attendu que le nombre de conflits sociaux s'amplifie ces derniers mois,

Attendu que la crise économique touche durement nos entreprises, nos emplois et notre performance économique au niveau macro-économique,

Attendu que la solidarité entre les personnes morales et les personnes physiques est fondamentale dans le cadre d'une cohésion sociale moderne et digne d'un pays développé,

Les Jeunes MR ont décidé d'adopter ce qui suit :

Les Jeunes MR ont décidé de se positionner clairement sur la **responsabilité sociale des entreprises** pour que celle-ci soit, d'une part, un véritable **outil de promotion de l'entreprise** et de l'esprit d'entreprendre et d'autre part, une **source d'équité**.

En effet, les Jeunes MR constatent que **de nombreuses entreprises enregistrant des bénéfices licencient massivement** et entament des restructurations structurelles en utilisant – à bon ou à mauvais escient – la crise économique pour justifier ces restructurations.

Pour les Jeunes MR, la crise économique est un véritable moteur de changement et de réformes. Si cette affirmation prend tout son sens pour l'Etat, cette dernière est encore plus vraie pour nos entreprises qui sont certainement moins craintives face aux défis et aux changements d'environnement économique, commercial et juridique.

Pour les Jeunes MR, la question du licenciement ne doit pas se poser en termes d'interdiction, quand bien même l'entreprise serait bénéficiaire.

Les Jeunes MR sont convaincus que notre pays a besoin de **stabilité fiscale** à défaut de nouvelles **baisses de charges**. Ainsi, les Jeunes MR ne souhaitent pas que la **déduction fiscale pour le capital à risque** (les intérêts notionnels) soit supprimée. Néanmoins, les Jeunes MR constatent que des entreprises profitables ont reçu des aides publiques non fiscales qui peuvent être qualifiées de para-fiscales ou sociales. Par définition, un traitement fiscal avantageux ne peut bénéficier à une unique entreprise du fait de l'égalité fiscale garantie par la Constitution. Nous mettons en exergue, par exemple, des réductions de cotisations patronales ou encore des aides régionales à l'investissement comme des subventions en matière de recherche et développement. Ces **aides publiques** constituent de véritables **outils d'interventionnisme étatique** avec pour conséquence des **risques de distorsions de concurrence** inévitables.

Les entreprises ayant reçu et surtout accepté de telles aides publiques se doivent de participer à la cohésion sociale d'une région. Pour les Jeunes MR, il ne s'agit pas de moralité mais de responsabilité sociale des entreprises.

C'est pourquoi, les Jeunes MR exigent qu'**une entreprise, ayant bénéficié de telles aides publiques** qui, pour diverses raisons, louables ou non, décide de **licencier sans accompagnement social** devrait les **rembourser aux Pouvoirs publics** via des moyens coercitifs. Ainsi, les Jeunes MR sont convaincus que l'on peut garantir un niveau performant de responsabilité sociale des entreprises. De facto, **cette position ne toucherait pas les PME** car celles-ci ne sont pas soumises aux mêmes règles sociales (exemple : loi Renault ou représentation syndicale).

Pour les Jeunes MR, **cette même entreprise ne doit pas laisser la région** qui l'a accueillie **plus polluée ou moins développée** qu'avant son arrivée ou pendant son exploitation. Les entreprises doivent contribuer à la redynamisation d'une région ainsi qu'à son développement.

La responsabilité sociale des entreprises est donc fondamentale pour les Jeunes MR car **une personne morale est** et doit **toujours** être **responsable des actes qu'elle pose** comme c'est le cas dans le chef d'une personne physique. Il ne saurait être soutenu une responsabilité de l'individu et dans le même temps l'irresponsabilité d'une personne morale. L'entreprise dispose, en effet, d'un patrimoine et d'une personnalité juridique. Au titre de sujet de droit, cette personne morale a des responsabilités et a donc, de facto, des droits et des obligations. Même si certaines formes d'entreprises assurent une responsabilité limitée aux apports, ce n'est pas à l'Etat d'assumer les conséquences d'une mauvaise gestion ou d'une erreur stratégique ou commerciale.

Compte tenu de ce qui précède, le Congrès invite le Président national des Jeunes MR à défendre la présente résolution au sein du Mouvement Réformateur dans le cadre du Printemps des Réformes et auprès des membres du Congrès.

FAVORISER LE MÉRITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Réunis en Congrès ce 27 mars 2010,

Attendu que le taux d'échec en Communauté française se situe entre 55 et 60% en première année des études supérieures toutes filières confondues,

Attendu que l'enseignement supérieur organisé en Communauté française se confronte aux universités européennes dans le cadre du Décret Bologne,

Attendu que le coût réel d'un étudiant universitaire pour la collectivité est estimé approximativement à 8.500 euros par an,

Attendu que l'application du décret « Promotion de la réussite » est un échec,

Attendu que ce même décret ne concerne que les Hautes Ecoles (26 en Communauté française) et que la plupart des dispositions prévues visent à aider les seuls étudiants dits de première génération (c'est-à-dire ceux qui entament pour la première fois des études supérieures et non ceux qui arrivent dans une Haute Ecole après avoir, par exemple, échoué à l'université) puisque les établissements concernés devront désormais consacrer (au moins) 1% de leur allocation annuelle à l'aide à la réussite des étudiants de première génération,

Attendu la part importante du budget de la Communauté française dédiée à l'enseignement,

Les Jeunes MR ont décidé d'adopter ce qui suit :

En parfaite cohérence avec les valeurs adoptées par le Congrès des Jeunes MR à Namur le 12 décembre 2009, les Jeunes MR ont décidé que le débat sur la **performance dans l'enseignement supérieur** devait être posé sans a priori et sans plus attendre.

Force est de constater qu'actuellement, la **Communauté française finance majoritairement l'échec dans l'enseignement supérieur** sans mettre en place de mécanismes visant à enrayer celui-ci.

Les Jeunes MR estiment que **la réussite ou l'envie de réussite et d'excellence ne peuvent se décréter** ou se financer. Dès lors, la question qui anime les Jeunes MR n'est pas le vote d'un énième décret et l'augmentation d'un poste budgétaire.

Les Jeunes MR sont convaincus que le citoyen en général – et le contribuable en particulier – s'attend à ce que les étudiants s'engagent à fond dans leurs études pour réussir leurs apprentissages. Cette attente est d'autant plus justifiée que, dans notre pays, l'enseignement est subsidié par la collectivité et que le minerval ne représente qu'une infime partie du coût annuel réel de la formation d'un étudiant. **Un étudiant qui ne s'investit pas suffisamment pour ses études gaspille** les ressources que la solidarité a mises à sa disposition, en lui permettant d'entreprendre des études sans y mettre de conditions préalables exigeantes. Il est notoire qu'un **travail soutenu, régulier, méthodique et suffisamment introspectif** est une condition nécessaire – mais non suffisante – pour réussir dans ses études. Pour les Jeunes MR, **les étudiants ont plus qu'une obligation de moyen, ils ont une obligation de résultat.**

Sans équivoque, l'intention des Jeunes MR n'est pas d'opposer les étudiants boursiers aux étudiants finançant leurs études. La question des **allocations d'études** ne se pose pas en termes de mérite mais bien **sur base de critères socio-économiques clairs** préalablement définis pour leur octroi. En outre, les Jeunes MR constatent également que les **aides financières octroyées par la Communauté française** sont dans la plupart des cas **non remboursables** même si des exceptions existent. Toute allocation d'études est assortie de conditions pédagogiques qui ressemblent fortement à une obligation de résultat. Ainsi, l'étudiant doit fréquenter un établissement d'enseignement de plein exercice, être étudiant régulier et ne pas répéter une année d'étude(s). Après un échec ou une réorientation dans une année d'étude(s) de même niveau, il faut

une réussite dans ce même niveau pour retrouver le droit à l'allocation d'études. Après deux échecs ou deux réorientations dans une année d'études de même niveau, l'étudiant n'a plus droit à une allocation d'études.

Toutefois, il pourra récupérer ce droit si, par la suite, il réussit deux années d'études consécutives dans ce même niveau. S'il échoue une nouvelle fois ou s'il suit à nouveau une année d'étude(s) de même niveau, il perd définitivement le droit à une allocation d'études.

Dès lors, les Jeunes MR constatent que de facto le mérite est déjà introduit dans l'enseignement supérieur puisque **seuls les étudiants boursiers sont tenus** à ce que la Communauté française appelle des « conditions pédagogiques » et donc à **une obligation de résultat**.

Étant donné qu'un étudiant, qu'il soit boursier ou non, voit son cursus scolaire financé ou subsidié par la collectivité, il est **injuste qu'un étudiant boursier soit sanctionné** par la suppression de sa bourse en cas d'échec, alors qu'un étudiant non boursier n'encourt aucune sanction.

Pour les Jeunes MR, il est donc important de favoriser le mérite et la réussite scolaire, que ce soit en primaires et secondaires mais aussi et surtout, dans le cadre d'études supérieures, quelle que soit la filière.

C'est pourquoi, **les Jeunes MR souhaitent réaffirmer** que les propositions relatives au mérite dans l'enseignement supérieur trouvant leur origine dans le Manifeste 2.0 des Jeunes MR gardent tout leur sens. Pour rappel, **deux propositions clés** concernaient d'une part **l'augmentation substantielle du minerval en première année d'étude avec une dégressivité constante dans le temps** et d'autre part **l'augmentation significative du coût d'une seconde session avec la possibilité de la déduire du minerval de l'année suivante en cas de réussite**.

Transversalement et à long terme, les Jeunes MR souhaitent que la **réussite, l'excellence** et la **performance** soient au cœur des dispositifs pédagogiques financés par la Communauté française et que cela passe inévitablement par **une plus grande responsabilisation des étudiants**.

Les Jeunes MR sont convaincus que le financement des études devra s'opérer à l'avenir par un financement plus direct et réel par les étudiants. Par anticipation, les Jeunes MR souhaitent voir se développer un système de **prêt bancaire pour les étudiants** et que le **travail étudiant** soit encore **plus encouragé**.

Enfin, les Jeunes MR invitent les responsables actuels à **repartir d'une feuille blanche dans l'enseignement supérieur**, et, à cette occasion, à remettre en question le modèle existant dans une optique d'amélioration et d'optimalisation.

Compte tenu de ce qui précède, le Congrès invite le Président national des Jeunes MR à défendre la présente résolution au sein du Mouvement Réformateur dans le cadre du Printemps des Réformes et auprès des membres du Congrès.

RECENTRER LA CULTURE SUR L'ÉTHIQUE

Réunis en Congrès ce 27 mars 2010,

Attendu que le Ministère de la Culture contribue à créer les conditions du développement de la création artistique professionnelle, sa production, sa diffusion et sa promotion dans la diversité de ses langages et de ses esthétiques, la rencontre des différentes formes artistiques et de leurs publics, la démocratisation de la culture, le droit pour tous à la culture et aux savoirs, la formation tout au long de la vie, l'expression créative et la pratique des arts en amateur, la conservation, la sauvegarde, la recherche, la communication et l'appropriation par le public du patrimoine matériel et immatériel (y compris la langue française et les langues régionales), l'expression et l'action citoyenne ainsi que la participation sociale la plus large des populations aux projets collectifs qu'elles se donnent,

Attendu que la culture en Communauté française connaît un grand nombre de ramifications et que son financement fait l'objet de nombreux débats et de préoccupations, tant de la part des décideurs politiques que des acteurs du secteur culturel,

Attendu que la culture est un élément émancipateur fondamental pour chaque individu,

Attendu que la culture est un outil fondamental à la cohésion sociale,

Les Jeunes MR ont décidé d'adopter ce qui suit :

Les Jeunes MR constatent **malheureusement** que **la politique culturelle se résume** essentiellement à **une politique de subventionnement**. Que ce soit au niveau communal, provincial ou à la Communauté française, sans financement, il n'y a pratiquement plus de politique culturelle. Ce constat est édifiant aux yeux des Jeunes MR.

Pour les Jeunes MR, il faut redéfinir et surtout **recentrer les missions de la politique culturelle**. Cette dernière doit maintenir la **diversité culturelle** et **promouvoir les jeunes artistes**. De plus, pour les Jeunes MR, **le rôle principal d'un ministère de la culture** doit être de créer les conditions nécessaires à la création ainsi qu'à la tenue d'**activités culturelles qualifiées d'exceptionnelles**. Ce périmètre du champ de la politique culturelle ainsi redéfini doit bannir l'actuelle politisation de ce secteur symbolisée notamment par les Commissions d'avis instaurées par le Pacte culturel. Ces **Commissions d'avis** sont **contraires à la liberté artistique** que chaque créateur appelle de tous ses vœux. Il y a donc aujourd'hui une énorme contradiction entre la conception de la liberté artistique et cette dépendance, souvent financière, vis-à-vis du pouvoir en place. Autorité qui peut d'ailleurs changer ses priorités au gré des changements de majorité politique.

De plus, les Jeunes MR pensent que la situation actuelle ne garantit pas l'absence de **censure artistique**, ce qui est contraire aux valeurs véhiculées par les démocraties libérales.

Les Jeunes MR sont convaincus que **l'Etat** doit également contribuer à assumer un **rôle éducatif**. Toutefois, malgré le fait que l'Etat doit intervenir pour créer les conditions du développement de la création artistique et favoriser la consommation culturelle chez les citoyens, les Jeunes MR pensent qu'il revient à ce dernier de choisir où se portent ses intérêts culturels sans aucune politisation et sans que des secteurs ou des sous-secteurs culturels s'accaparent les répartitions. Il est donc primordial de définir des **critères clairs pour l'arbitrage des questions culturelles** afin que les moyens alloués à la culture permettent au citoyen de choisir ses priorités sans favoriser certains acteurs connotés politiquement.

Pour les Jeunes MR, il faut **redéfinir avec éthique les missions du Ministère de la Culture** pour que ne soient plus politisés les choix de financement vis-à-vis de certains artistes ou projets. Dans cette perspective, il faut **différencier les structures culturelles des productions culturelles** ainsi que **différencier le soutien public et la liberté de l'artiste**.

Les Jeunes MR souhaitent **encourager** plus transversalement **les partenariats public/privé** comme le **mécénat** ou le **tax shelter** relatif à la production cinématographique.

Les Jeunes MR souhaitent **repenser le financement de la culture** en préférant, par exemple, aux subsides publics, des financements privés déductibles fiscalement. Cette approche inciterait les particuliers à devenir des investisseurs et ainsi des acteurs (actifs) de la culture.

Enfin, les Jeunes MR exigent une **plus grande individualisation du financement de la culture** au bénéfice de la cohésion sociale inhérente à la culture, car dans la culture, l'art populaire peut exister et peut même faire l'objet de commerce et donc de création de richesse. C'est pourquoi, les Jeunes MR sont favorables à la mise en place d'un tax shelter généralisé et permettant une exonération des revenus professionnels imposables à l'impôt des personnes physiques à concurrence de 200% des sommes effectivement versées par exemple à un musée, une ASBL reconnue ou encore à un musicien possédant un statut d'artiste. L'objectif de cette proposition est ainsi une appropriation de la culture par la société civile.

En contrepartie, les Jeunes MR souhaitent qu'un « **phasing out** » **des budgets alloués par la Communauté française** soit instauré. Les Jeunes MR sont conscients qu'une telle proposition donnerait de facto lieu à un **transfert financier supplémentaire de l'Etat fédéral aux Communautés**, transfert qui devra faire l'objet d'une compensation lors des discussions des lois de financement dans le cadre de la réforme de l'Etat.

Compte tenu de ce qui précède, le Congrès invite le Président national des Jeunes MR à défendre la présente résolution au sein du Mouvement Réformateur dans le cadre du Printemps des Réformes et auprès des membres du Congrès.